

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°18-2024
POSITIONNEMENT QUANT A LA MISE EN ŒUVRE D'UN OUTIL DE GESTION INTEGREE DE L'EAU
SUR LE BASSIN DU GAVE DE PAU ET DES GAVES REUNIS**

Le mercredi 26 juin 2024 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 19 juin 2024

Etaient présents (18 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	CAMBOT	Serge	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DAMIANI	Christian	Suppléant
---	---------	-----------	-----------

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (2 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DUDRET	Victor	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Daniel GOMES – Technicien GeMAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Loïcia PRAT – Responsable administratif et financier, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : M. Roger PEDEFLOUS

Objet : Positionnement quant à un outil de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis

Le Président rappelle au comité syndical que par délibération n° 15-2021 du 9 juin 2021, il a été autorisé à conventionner avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et l'Institution Adour pour le co-portage d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un outil de gestion intégrée de l'eau. Ce type de démarche est préconisé dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 du bassin Adour Garonne.

Il rappelle également qu'à plusieurs reprises, le comité syndical a été informé de l'avancement de cette étude lancée en février 2022.

Le Président précise par ailleurs, que durant les phases d'état des lieux, diagnostic du territoire, analyse des outils potentiels et d'attentes du territoire, une large concertation a pu être engagée : entretiens individuels ou collectifs, ateliers de travail, questionnaires... avec l'ensemble des collectivités du territoire, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels, les acteurs socio-professionnels et le monde associatif.

Ces échanges ont été ponctués par 5 comités techniques et 5 comités de pilotage, à la suite desquels, 2 démarches, adaptées aux spécificités et enjeux du territoire, ont été retenues pour être étudiées et comparées : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et la charte.

Le Président précise que durant le comité de pilotage de restitution définitive de l'étude du 16 mai dernier, rassemblant les partenaires institutionnels, les services de l'Etat, les co-porteurs, les EPCI-FP du bassin, les collectivités membres du Syndicat étaient présentes ou représentées.

Les différents membres de ce comité de pilotage ont débattu sur les avantages et inconvénients des 2 scénarii présentés sans qu'aucun des outils de gestion intégrée de l'eau ne fasse l'unanimité.

Le Président,

Vu l'engagement important du Syndicat et de ses équipes dans l'élaboration et la mise en œuvre du PAPI,

Vu les moyens déployés pour la déclinaison opérationnelle des 9 programmes pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau autorisés et la mobilisation nécessaire pour l'obtention des autorisations sur les 4 PPG restants,

Vu l'implication des élus du territoire dans le cadre de la prise de compétence eau potable et assainissement par les EPCI-FP d'ici au 1^{er} janvier 2026,

Vu la nécessité de poursuivre l'acculturation du territoire à la gestion intégrée de l'eau dans le contexte de changement climatique,

Vu ses récents échanges avec les représentants de l'Etat,

Propose au comité syndical, sous réserve de validation par les EPCI-FP, de valider le principe d'un engagement du Syndicat dans l'élaboration et l'animation d'une charte de gestion de l'eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis, en partenariat avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime et l'Institution Adour.

Le Président ajoute, que l'animation nécessaire à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette charte pourrait être financée par l'agence de l'eau et la région Occitanie sur la partie du bassin qui la concerne.

Le Président précise enfin qu'il envisage la charte comme une étape préalable à l'élaboration d'un SAGE qui sera nécessaire d'ici quelques années sur le bassin du gave de Pau.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le principe d'engagement du Syndicat dans l'élaboration et l'animation d'une charte de gestion de l'eau sur le bassin du gave de Pau et des gaves réunis, en partenariat avec le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime et l'Institution Adour

CHARGE le Président de solliciter les EPCI-FP du bassin aval du gave de Pau afin de valider le mandat confié au Syndicat pour sa participation à l'élaboration et l'animation d'une charte de gestion de l'eau et de valider le financement de cette animation

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'une animation territoriale pour la constitution, le suivi et l'évaluation d'une charte de gestion de l'eau

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU
Michel CAPERAN